



**DESTINATAIRES : TOUS LES UTILISATEURS DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE  
DU CSSS DE LAVAL**

**EXPÉDITEURS : DRE DANIELLE TALBOT, CHEF DU DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE MÉDICALE**

**DATE : 10 JANVIER 2012**

**OBJET : ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE NON DISPONIBLES AU QUÉBEC**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a mis en place une nouvelle politique d'autorisation et de remboursement des analyses de biologie médicale non disponibles au Québec.

Dorénavant, le médecin prescripteur d'une telle analyse devra compléter le formulaire AH-612 intitulé « Autorisation pour des services de biologie médicale non disponibles au Québec ». Ce formulaire est disponible sur le portail sous l'onglet [Carrefour clinique/Labo](#). Il sera disponible également sur le site Web du CSSS de Laval ([www.cssslaval.qc.ca](http://www.cssslaval.qc.ca)).

Le laboratoire avisera le médecin prescripteur de compléter le formulaire après s'être assuré que l'analyse n'est pas disponible au Québec. C'est le médecin approuvateur de l'établissement désigné, en l'occurrence le CHUM, qui approuvera les demandes. Si la demande est jugée non pertinente, elle sera annulée par le médecin approuvateur après discussion avec le médecin prescripteur.

Nous vous remercions de votre collaboration.